



**Association des gestionnaires de zecs
de l'Abitibi-Témiscamingue (AGZAT)**

Mémoire de l'AGZAT

Table des matières

- 1. Présentation générale de l'AGZAT
P.1**
- 2. Les zecs au Témiscamingue
P.1**
- 3. Propositions spécifiques aux territoires de zecs
P.1**
- 4. Commentaires sur le déroulement de la commission
p. 6**

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'AGZAT :

L'Association des gestionnaires de zecs de l'Abitibi-Témiscamingue représente 6 zecs dont 4 d'entre elles localisées au Témiscamingue et 2 en Abitibi. Regroupées, les 6 zecs représentent environ 4500 membres annuels, permettent plus de 115 000 jours d'activité (chasse, pêche, villégiature et récréotourisme) et entraînent des retombées économiques régionales directes de près de 5 millions de dollars¹.

2. LES ZECs AU TÉMISCAMINGUE :

Dans la MRC du Témiscamingue, on retrouve 4 zones d'exploitation contrôlées qui couvrent 6339 km², soit approximativement 33% du territoire témiscamien. En excluant les espaces agricoles et urbains non propices aux activités de coupe forestière, on peut donc comprendre que le territoire couvert par les zecs représente une large part des forêts exploitées au Témiscamingue. Il appert donc que les zecs constituent des joueurs incontournables lorsqu'on parle de foresterie en région.

3. PROPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX TERRITOIRES DE ZECs

3.1. Planification du réseau routier forestier

Contexte

Les activités de voirie forestière exercent une grande importance dans le cadre de l'aménagement forestier durable, étant donné que les chemins forestiers ont des impacts économiques, écologiques et sociaux extrêmement importants. Elles doivent donc absolument faire l'objet d'une attention particulière étant donné que ce sont des structures permanentes pour la plupart. Pourtant, le régime forestier actuel traite peu des aspects de la planification des chemins, étant davantage orienté vers la réglementation de

¹ Tiré du Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue, Société de la faune et des Parcs du Québec (FAPAQ).

la construction des chemins plutôt que vers la voirie forestière dans son ensemble.

Problématique 1: chemins, moteur de développement

Durant les 20 dernières années, le réseau de chemins forestiers permanents a triplé. Actuellement, plus de 3 000 km de chemins se construisent annuellement et ce, dans l'absence d'une vision à long terme. En effet, les chemins sont rarement planifiés plus de quelques années à l'avance et sont construits dans l'unique but de rendre la matière ligneuse disponible pour les compagnies forestières (s'ajoutent la sécurité et la protection contre les feux). La prolifération des chemins d'accès a eu un impact majeur sur la capacité des zecs à contrôler et gérer l'accès aux ressources fauniques, l'un de leurs principaux mandats. De plus, dans le cas qui nous concerne, les usagers des zecs constituent les principaux utilisateurs du réseau routier forestier dans une échelle de temps, puisque ces derniers s'en serviront tant et aussi longtemps que l'infrastructure demeurera accessible. L'absence de cette préoccupation dans les étapes de planification de la voirie forestière entraîne le déplacement constant de la trame routière en forêt, occasionnant des conflits perpétuels entre forestiers et autres utilisateurs. Des habitudes et des infrastructures se développent même en forêt autour des routes et le déplacement de celles-ci désorganise les activités. Ainsi, le campeur occasionnel qui se rend au lac X à chaque année depuis 10 ans se retrouve parfois coupé de sa destination suite à l'aménagement d'un nouveau chemin d'accès à la ressource ligneuse parallèle à l'ancien, à quelques centaines de mètres de distance. Plutôt que de restaurer et améliorer l'infrastructure existante, on privilégie souvent la construction de chemins neufs, faisant fief de ce qui existait comme usage.

Problématique 2 : Vieillesse du réseau routier

Les chemins déjà construits représentent des problématiques. En effet, le réseau de chemins présent sur les territoires fauniques vieillissent. Les coûts d'entretien vont s'avérer de plus en plus significatifs, surtout concernant le remplacement des ponceaux. Cette situation révèle plusieurs questions, telles que : *Quel est l'état de l'ensemble des traverses de cours d'eau, leur âge, leur durée de vie ? Sont-elles réglementaires ? Combien y en a-t-il ? Les chemins d'âge avancé répondent-ils aux normes ? Affectent-ils l'habitat du poisson ? Si non, quel est le coût de leur réfection ? Les ressources humaines et financières sont-elles optimales ?*

La Loi dicte que les chemins, dès qu'ils sont construits, appartiennent au domaine public. En revanche, personne n'en a réellement la responsabilité, ni la capacité de support. Les compagnies forestières abandonnent les chemins lorsqu'ils n'en ont plus besoin, le Ministère n'intervient que s'il y a un danger quelconque et les autres utilisateurs du milieu forestier sont condamnés à s'occuper de ce qu'ils peuvent, afin de maintenir les activités qui souvent, sont primordiales pour la diversification de l'économie locale et régionale.

Proposition : La planification du réseau routier doit tenir compte des besoins des autres utilisateurs et doit donc être faite de façon CONCERTÉE. Les zecs doivent donc devenir « partenaires » dans la planification et non simplement spectateurs.

Étant donné l'importance que jouent les chemins en milieu forestier, un plan de gestion complet devrait être élaboré pour l'ensemble des périodes de planification (court, moyen et long terme). Ce plan doit tenir compte de l'ensemble des impacts qu'occasionnent le déploiement de ces réseaux routiers et doit viser une MISE EN VALEUR OPTIMALE du territoire, soit une mise en valeur de *l'ensemble* des ressources du milieu forestier. Un processus d'évaluation basé sur plusieurs critères devrait être implanté afin que chaque action soit bien analysée.

Avantages :

- Concrétisation d'une réelle gestion INTÉGRÉE des ressources
- Pour tous les partis en cause, réduction des conflits et gain de temps, d'efficacité et d'argent.
- Une seule étape de planification nécessaire. Une fois harmonisée, cette dernière peut se concrétiser et servir de levier de consolidation des différentes activités sur le territoire.

3.2. Contrôle du respect des normes et règlements

Problématique : Processus de vérification

Sur les territoires éloignés comme les zecs, TRÈS peu de surveillance est exercée sur les opérations forestières.

Quelques visites par année sont effectuées et seuls les secteurs facilement accessibles semblent vérifiés. Les zecs s'inquiètent de la capacité du ministère à être suffisamment présent pour effectuer un suivi adéquat des activités réalisées sur ces territoires éloignés, considérant que le rapport du vérificateur général, pour l'année 2001-2002, a identifié de graves lacunes dans la vérification du respect de la réglementation. La littérature indique que la meilleure façon de s'assurer que la réglementation est respectée ne découle pas de l'ampleur des montants d'infractions à payer, mais plutôt de la **fréquence de la vérification**. Il est donc nécessaire que le ministère améliore ses processus de vérification.

Une nouvelle mode semble s'épanouir quant au principe de gestion « par objectif », qui est basé non sur les moyens d'appliquer les règlements, mais plutôt sur l'atteinte de résultats. Les zecs ne sont pas contre ce principe, mais soulignent encore une fois l'importance de s'assurer du suivi.

Proposition : Suivi et vérification conjointe des activités forestières.

Le contrôle du respect des normes et règlements forestiers sur les parterres de coupe devrait être délégué en tout ou en partie aux zecs. Ce rôle est déjà assumé par les zecs pour la faune, en collaboration avec le MRNFP. Le service de protection de la faune offre la formation et l'encadrement à un personnel d'assistants à la protection de la faune qui patrouillent les zecs. Ces personnes pourraient voir leur mandat s'élargir avec le volet forestier. Responsables de l'application du RNI ET des clauses particulières à toute entente issue de tables de gestion intégrée des ressources ou plan d'aménagement intégré, ces assistants à la protection de la faune ET de la forêt auraient le pouvoir d'émettre des constats d'infraction, qui seraient soumis au MRNFP, avec la même procédure que celle utilisée pour les infractions à caractère faunique.

Avantages :

- Rétablissement d'un lien de confiance et de transparence avec le MRNFP
- Consolidation des emplois sur le territoire des zecs
- Présence et surveillance accrues sur les parterres de coupes
- Frais d'opération minimales puisque l'équipe est déjà présente sur le territoire
- Assure un suivi aux ententes entre compagnies et autres utilisateurs

3.3. Gestion intégrée des ressources

Problématique : Participation du public dans les activités forestières

Les processus de consultation des plans effectués par les compagnies forestières, ainsi que les processus de consultations publiques comme celui-ci, ont très peu attiré la participation active et réelle du public. Leur contenu est souvent peu vulgarisé et de plus, génère beaucoup d'efforts en temps et en ressources pour ceux qui s'impliquent, qui le font souvent bénévolement. Résultat, peu de gens participent aux rencontres et ceux qui y ont participé ont souvent l'impression que les choses ne sont pas de leur ressort.

Proposition : Concertation

La planification des activités forestières devrait se faire de façon concertée et ce, pas uniquement au niveau de la planification générale (PGAF). La gestion des territoires sous CAAF devrait passer par la concertation, qu'elle qu'en soit la forme. Plusieurs projets existants témoignent des bénéfices apportés par une gestion intégrée des ressources d'un même territoire.

Avantages :

- Permettre aux utilisateurs et industriels de se familiariser avec les différentes problématiques engendrées par une utilisation multiple du territoire.
- Stimuler un climat de confiance et une interaction entre les utilisateurs.
- Dresser un portrait des ressources du territoire, définissant les activités récréatives, fauniques et forestières passées, actuelles et futures.

- Intégrer les activités exercées sur le territoire en considérant à la fois leur impact socio-économique et leur impact écologique.
- Instaurer un processus d'intégration évolutif, adaptatif et continu.
- Favoriser un lieu de partage et de diffusion de l'information.
- Permettre à long terme, un allègement du travail de chacun au niveau de la planification des opérations forestières.
- Mobiliser les différents utilisateurs à trouver des solutions communes permettant à la fois la mise en valeur des ressources récréatives et fauniques, ainsi que le maintien d'un approvisionnement forestier durable.
- Viser une meilleure acceptabilité sociale des pratiques forestières.

4. COMMENTAIRES SUR LE DÉROULEMENT DE LA COMMISSION

Voici les quelques commentaires ayant été formulés suite à la tournée régionale des commissaires.

- Trop courte période de préparation
- Manque d'information concernant les portraits régionaux (portrait régional livré le soir même de la consultation)
- Les compagnies forestières n'auraient pas dû être intégrées au processus de consultation car compte tenu de leurs moyens, elles ont monopolisé ou presque les discussions. Au Témiscamingue, elles ont même profité de l'occasion pour faire de la sollicitation auprès du gouvernement. Cette commission devait plutôt selon nous s'adresser à la société civile et non à l'entreprise privée.